

Délibération du conseil municipal

du 2 octobre 2008

n° 44

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Dominique LEVEQUE**

OBJET : Subvention à l'association d'animation de Targé

Mesdames, Messieurs,

L'association d'animation de Targé, au travers ses différentes activités, participe pleinement à l'activité sociale et culturelle de la commune associée. Elle organise notamment, tous les ans et pour la 24^{ème} année consécutive, la fête à l'ail, manifestation qui accueille un nombreux public et promeut les produits locaux.

* * * * *

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux conventions de partenariat avec les associations,

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

VU l'article L 1611-4 du code de collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

VU la demande de subvention de l'association d'Animation de Targé en date du 5 septembre 2008,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'association pour la réalisation de la fête populaire annuelle,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention de 1200 € (mille deux cent euros) à l'association d'animation de Targé pour l'organisation de la fête à l'ail.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la Sous Préfecture
Le _____ n° _____
Publié en mairie
Le _____
La 1^{ère} adjointe
Maryse LAVRARD